

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

ARTICLE 1 : APPLICATION

1.1 Terminologie

Les présentes conditions générales régissent tout contrat de mise à disposition d'une SALLE de jeu conclu entre, (1) FOYER RURAL DE DOMMARTIN SOUS AMANCE, association loi 1901, 4 rue jules ferry 54770 Dommartin-sous-Amance, représenté par un collectif, dénommée « le VENDEUR »,

et (2) les utilisateurs des salles, dénommés « les UTILISATEURS », qu'ils aient effectué personnellement la réservation ou qu'ils fassent partie de l'équipe de la personne qui a réservé, dénommée « l'ACHETEUR ».

La mise à disposition de la salle est formalisée sous la forme d'un « CONTRAT » dès que la réservation est effectuée depuis le site internet : <https://www.helloasso.com/associations/foyer-rural-dommartin-sous-amance/evenements/dom-nightmare-2026>

La prestation pour laquelle l'ACHETEUR réserve et paie, est appelée « SESSION DE JEU ».

1.2 Mise à disposition

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent quel que soit le moyen de réservation.

Ces conditions sont disponibles à tout moment. Un exemplaire des conditions générales de vente est continuellement affiché dans les locaux du VENDEUR, lieu de la mise à disposition de la salle de jeu. Elles sont disponibles sur le SITE INTERNET et peuvent être consultées librement sur simple demande auprès du personnel ou des membres de l'association.

Elles sont systématiquement portées à la connaissance de chaque UTILISATEUR préalablement à toutes commandes.

Sur le SITE INTERNET du VENDEUR, l'acceptation entière et sans réserve des conditions générales de vente est conditionnée à l'action de cocher la case « J'accepte les conditions générales de vente » lors du processus de réservation.

Le VENDEUR se réserve le droit de modifier tout ou partie des présentes conditions générales de vente ainsi que le contenu de son SITE INTERNET (<https://www.helloasso.com/associations/foyer-rural-dommartin-sous-amance/evenements/dom-nightmare-2026>) ; et ce sans à en avoir à apporter les raisons, à tout moment et sans préavis.

ARTICLE 2 : ACTIVITE

DOM'NIGHTMARE est un concept de jeu d'évasion grandeur nature, dit « Escape Game », qui appartient à l'association du VENDEUR.

Selon le principe du jeu, le VENDEUR accorde aux UTILISATEURS le droit d'occuper les SALLES pour une durée maximale de 90 minutes (quatre-vingt dix) minutes. L'occupation des SALLES a pour seul et unique but de participer à un jeu organisé par le VENDEUR.

Ce jeu est réalisé en équipes de 4 à 8 personnes maximum.

Si un UTILISATEUR inscrit moins de 4 personnes le VENDEUR constituera un groupe avec d'autres personnes dans le même cas.

ARTICLE 3 : ACCES AUX INSTALLATIONS ET REGLEMENT INTERIEUR

3.1 Durée du jeu

Les UTILISATEURS acceptent que la durée de présence dans la SALLE soit de 90 (quatre-vingt dix) minutes maximum ; peu importe qu'ils soient parvenus ou non à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes.

Les UTILISATEURS acceptent également que le jeu s'arrête avant la fin des 90 (quatre-vingt dix) minutes, notamment s'ils sont parvenus à trouver tous les indices et à résoudre toutes les énigmes dans ce délai.

Cette réduction du temps de jeu ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement ou d'aucune compensation tarifaire.

3.2 Accès

L'admission dans les SALLES est conditionnée à la présentation de l'email de confirmation de réservation (envoyé peu après le processus de paiement à l'ACHETEUR) et sur présentation d'une pièce d'identité de ce dernier.

Compte tenu de la complexité du jeu, et de la maturité qu'il exige, les DOM'NIGHTMARES ne permettent pas aux UTILISATEURS dont l'âge est inférieur à 16 ans de participer.

Les UTILISATEURS mineurs âgés de 16 ans et plus ne doivent pas nécessairement être accompagnés d'un adulte.

En cas de doute sur l'âge d'un UTILISTEUR, le VENDEUR se réserve le droit de demander un justificatif d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, etc., la liste n'étant pas exhaustive).

3.3 Utilisation

Les UTILISATEURS sont tenus de maintenir les SALLES et l'intégralité de ses équipements (décorations, ameublement, matériel de supervision etc.) en bon état et de l'utiliser conformément à l'usage autorisé par la direction de DOM'NIGHTMARE et ses membres habilités. La liste de ces équipements n'est pas limitative.

De ce fait, les UTILISATEURS acceptent, par ce CONTRAT, que toute dégradation intentionnelle ou causée par une manipulation non autorisée de la salle et de ses équipements fera l'objet d'une facturation laissée à la discrétion du VENDEUR. Et entraînera l'élimination de l'UTILISATEUR.

La résolution des énigmes n'est pas basée sur la force. Il n'est donc aucunement nécessaire de mettre en œuvre des moyens de contraintes physiques disproportionnés sur le matériel et les équipements mis à disposition.

En cas de dommage, une facturation sera mise à la charge des UTILISATEURS, à la discrétion du VENDEUR, en dédommagement des dégradations occasionnées et du préjudice subi par DOM'NIGHTMARE, notamment en cas d'impossibilité d'utilisation des SALLES par la suite, le temps que les réparations nécessaires soient effectuées et de la nécessité de dédommager les UTILISATEURS suivants ayant déjà réservé qui ne pourraient avoir accès aux SALLES en question.

De plus, l'UTILISATEUR est tenu d'utiliser les SALLES et ses équipements de sorte à n'occasionner ou risquer d'occasionner aucun dommage aux autres UTILISATEURS, aux locaux et équipements du local et au personnel, aux dirigeants et autres membres de DOM'NIGHTMARE.

Durant toute leur présence au sein des locaux de l'événement, les UTILISATEURS s'engagent à utiliser les salles et les équipements raisonnablement, à se conformer aux règles édictées par les présentes conditions générales et à coopérer avec le personnel, les dirigeants et autres membres de DOM'NIGHTMARE.

Chaque UTILISATEUR devra être normalement prudent, diligent et soigneux. Par conséquent, Le VENDEUR ne tolère aucune forme de violence, verbale ou physique, ni harcèlement ou intimidation envers d'autres UTILISATEURS ou bénévoles ou prestataire extérieur de DOM'NIGHTMARE.

Elle se réserve ainsi le droit de refuser l'accès aux locaux à toute personne présentant de tels comportements et à toute personne sous l'influence de l'alcool ou de drogues, et ce notamment par mesure de sécurité pour ladite personne ou tout autre UTILISATEUR, violence, verbale ou physique, ni harcèlement ou intimidation envers d'autres UTILISATEURS ou bénévoles ou prestataire extérieur de DOM'NIGHTMARE.

De même, elle se réserve le droit de mettre fin à toute partie déjà engagée, et ce pour les mêmes raisons.

Dans les conditions mentionnées ci-dessus, l'interdiction d'accès ne donne droit à aucune indemnité ou remboursement.

Il est suggéré aux UTILISATEURS de porter des vêtements confortables pour le jeu. Les chaussures à talons hauts ne sont pas recommandées.

3.4 Confidentialité

Aucun enregistrement ne peut être effectué dans les SALLES. Ainsi, l'utilisation d'appareils d'enregistrement vidéo et/ou audio (téléphones mobiles, caméras, Go Pro...cette liste n'étant pas limitative) est formellement interdite.

L'utilisation de tels appareils pourra occasionner l'arrêt complet du jeu et ce pour tous les UTILISATEURS.

De même, les UTILISATEURS ne devront pas divulguer les détails du jeu, directement et/ou indirectement. Toute divulgation partielle et totale violerait les intérêts commerciaux du VENDEUR.

La responsabilité civile des auteurs de tels comportements pourra être recherchée par le VENDEUR, en réparation du ou des préjudices subis.

ARTICLE 4 : PRIX

Les prix pratiqués par le VENDEUR sont indiqués sur le SITE INTERNET ; (<https://www.helloasso.com/associations/foyer-rural-dommartin-sous-amance/evenements/dom-nightmare-2026>).

Les tarifs indiqués sont en euros (€) toutes taxes comprises (TTC) tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande, par personne, pour une SESSION de 90 (quatre-vingt dix) minutes dans les SALLES.

Le prix par personne est à 20€/utilisateur (4 à 8 personnes maximum).

Les réservations se font uniquement sur le site internet (<https://www.helloasso.com/associations/foyer-rural-dommartin-sous-amance/evenements/dom-nightmare-2026>).

ARTICLE 5 : RESERVATION

5.1 Modalités

La mise à disposition des SALLES est conditionnée à sa réservation et à son paiement préalable.

La réservation est effectuée par l'ACHETEUR sur le SITE INTERNET des DOM'NIGHTMARES : <https://www.helloasso.com/associations/foyer-rural-dommartin-sous-amance/evenements/dom-nightmare-2026>

Seules les personnes majeures, âgées de plus de 18 ans au moment de la réservation, peuvent être ACHETEURS.

Il est de la responsabilité de l'ACHETEUR de vérifier que les prestations réservées correspondent à ses attentes.

Toutes les réservations sont effectuées depuis le SITE INTERNET et selon les disponibilités affichées sur celui-ci. La réservation n'est ferme et définitive qu'après réception de l'email de confirmation de réservation, lequel est envoyé à l'ACHETEUR à l'issue du processus de paiement.

Une réservation ne peut être transférée ou revendue à des fins commerciales. Si une réservation est transférée ou revendue en violation de cet article, le porteur de celle-ci se verra refuser l'accès aux SALLES.

5.2 Retard

En cas de retard d'un ou des UTILISATEURS de l'équipe qui a réservé la SESSION, les UTILISATEURS présents à l'heure de rendez-vous pourront décider s'ils souhaitent ou non débiter la partie.

Toutefois, dans tous les cas, les SALLES devront être libérées à l'heure butoir prévue dans la réservation initiale. De plus, le VENDEUR se réserve le droit de refuser l'accès aux UTILISATEURS dont le retard s'élève à 30 minutes ou plus.

Tous les horaires seront systématiquement rappelés dans les emails de confirmation envoyés par le VENDEUR.

L'accès aux SALLES d'un UTILISATEUR, après que les autres UTILISATEURS de l'équipe aient débuté la partie, sera conditionné à l'accord préalable des organisateurs de DOM'NIGHTMARE.

5.3 Nombre d'utilisateurs

Si le nombre d'UTILISATEURS qui se présentent pour participer à la SESSION de jeu est plus faible que celui prévu dans la RESERVATION, l'ACHETEUR et/ou les UTILISATEURS ne peuvent prétendre au remboursement de la différence de prix.

ARTICLE 6 : MOYENS DE PAIEMENT

Seuls les paiements par carte bancaire sont acceptés sur le SITE INTERNET.

Si l'ACHETEUR ne peut régler le montant de la réservation par un de ces moyens de paiement, il devra en informer préalablement l'organisateur de DOM'NIGHTMARE et se présenter à l'accueil au

moins 3 jours ouvrés avant la date de la RÉSERVATION afin de régler le montant en euros par chèque ou en espèces (en euros).

Le VENDEUR a confié la gestion de sa plateforme de paiement à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des transactions en ligne. Ce dernier ne conserve aucune donnée concernant l'ACHETEUR dans ses bases de données.

Le SITE INTERNET est disponible en version française.

6.1 Paiement par carte bancaire

Pour l'utilisation de sa carte bancaire, chaque UTILISATEUR devra se conformer aux conditions générales émises par la banque avec laquelle il a contracté ce moyen de paiement.

ARTICLE 7 : DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article 121-21-8 du code de la consommation, aucune réservation ne peut être annulée ou remboursée sauf dans le cadre d'une annulation du seul fait de l'organisateur. Dans ce dernier cas, le montant de la réservation initiale sera remboursé.

7.3 Réservations en ligne

Conformément à l'article 121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. Par conséquent, aucune réservation ne peut être annulée ou remboursée sauf dans le cadre d'une annulation du seul fait de l'organisateur. Dans ce dernier cas, le montant de la réservation initiale sera remboursé dans un délai de 15 (quinze) jours ouvrables.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

L'ACHETEUR est responsable de l'exactitude des informations saisies sur le formulaire de réservation en ligne sur le SITE INTERNET.

L'ACHETEUR et/ou l'UTILISATEUR qui saisit ses coordonnées téléphoniques sur le SITE INTERNET accepte d'ores et déjà d'être contacté par l'organisateur et ce par téléphone ou SMS.

L'ACHETEUR renseignant les coordonnées des autres joueurs / UTILISATEURS (noms et prénoms, numéros de téléphone) autorise au VENDEUR à envoyer des informations et offres commerciales à ces derniers. Il prend l'entière responsabilité de la communication de ces informations et le VENDEUR ne saurait être poursuivi pour une telle utilisation de données.

Le VENDEUR s'engage à ne pas transmettre les données personnelles de ses UTILISATEURS à une société extérieure, hors requête d'une autorité habilitée par la loi et dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les ACHETEURS et UTILISATEURS disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent CONTRAT en s'adressant AU VENDEUR.

ARTICLE 11 : SECURITE

L'UTILISATEUR s'engage à respecter toutes les mesures de sécurité qui lui sont données, qu'elles soient contractuelles, affichées sur le SITE INTERNET ou dans le local accueillant la SALLE, ou données oralement par les ORGANISATEURS.

Il est formellement et strictement interdit de fumer à l'intérieur du site.

Il est également formellement interdit de consommer de la nourriture ou des boissons dans les SALLES mises à disposition.

De manière générale, il est formellement interdit de consommer de l'alcool ou des drogues dans le local accueillant les SALLES précitées.

Les animaux ne sont également pas acceptés.

Chaque UTILISATEUR s'engage à prendre connaissance et respecter les consignes de sécurité et protection incendie, de même que les issues de secours. Celles-ci sont clairement identifiées dans le local.

Il est à ce titre formellement interdit de gêner les issues de secours, lesquelles doivent rester dégagées en toute circonstance. L'UTILISATEUR pourra utiliser les issues de secours si et seulement si la situation exige l'évacuation du local (incendie par exemple). Tout abus et/ou ouverture intempestive de ces issues par un ou plusieurs UTILISATEUR(S) entraînera la refacturation des coûts occasionnés par cet abus.

L'UTILISATEUR est au fait qu'il est absolument interdit d'apporter dans les locaux et dans la SALLE des objets considérés comme dangers physiques (armes, explosif, inflammable, comburant, gaz sous pression ou liquéfié, corrosif), dangereux pour la santé (toxique, corrosif pour la peau, irritant/sensibilisant, cancérigène/tératogène) et dangereux pour le milieu aquatique.

De même, il est formellement interdit de toucher, manipuler, ouvrir (liste non restrictive) tout objet portant l'étiquette "NE PAS TOUCHER" ou PORTES BALISEES.

Les objets comportant cette étiquette ou balises ne font pas partie du jeu, les ORGANISATEURS le rappelleront avant l'entrée de l'équipe dans la SALLE. Le VENDEUR ne pourrait pas voir engager sa responsabilité, tant pénale que civile, en cas d'utilisation, de manipulation et/ou de toucher de ces objets par les UTILISATEURS.

La responsabilité du VENDEUR ne saurait être engagée en cas de vol d'objets ou effets personnels appartenant aux UTILISATEURS, ces derniers restant responsables de leur garde et surveillance durant toute la durée de la présence dans le local.

ARTICLE 12 : PHOTOS ET VIDEO

12.1 Photos

Des photographies des membres de chaque équipe d'UTILISATEURS pourront être prises avant ou après la session de jeu, avec l'accord des UTILISATEURS.

Ces photographies pourront être utilisées par les ORGANISATEURS fin d'alimenter son écosystème digital (comptes Facebook, Twitter, Instagram etc..., la liste n'étant pas exhaustive).

Ces mêmes photographies pourront être envoyées par email aux UTILISATEURS dans un délai raisonnable après la session de jeu.

Le VENDEUR ne pourra être tenue responsable de l'utilisation, frauduleuse ou non, de ces photographies par les UTILISATEURS et/ou l'ACHETEUR, et par tout tiers au CONTRAT.

Cette utilisation sera effectuée sans contrepartie financière.

12.2 Vidéos

Pour des mesures de sécurité, les salles et les extérieurs peuvent être filmés. Les ORGANISATEURS se réservent le droit d'utiliser ces vidéos afin d'alimenter son écosystème digital (comptes Facebook, Twitter, Instagram etc..., la liste n'étant pas exhaustive). Les images utilisés à des fins de sécurité ne seront accessibles qu'aux personnes habilités par l'ORGANISATEUR, et seront conservées sur une durée d'un an. La diffusion de l'image d'un participant identifiable nécessite son accord préalable, chaque participant pourra donc accepter ou refuser l'utilisation de son image à des fins de communication. Pour les participants mineurs, l'autorisation du représentant légal est obligatoire.

Chaque participant conserve la possibilité de demander le retrait d'une image ou d'une vidéo le concernant, conformément à son droit à l'image et à la réglementation applicable en matière de protection de données personnelles.

ARTICLE 13 : CONTACT

Si vous souhaitez nous contacter, nos coordonnées sont les suivantes :

FOYER RURAL DOMMARTIN SOUS AMANCE

3 rue Jules Ferry

54770 Dommartin-sous-Amance

Email : foyerdsa@gmail.com

ARTICLE 14 : TRIBUNAUX COMPETENTS

Les présentes conditions générales et tout contrat conclu incorporant ces termes et conditions sont régis par le droit français et tous les litiges sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux français et notamment de ceux dans le ressort duquel est installé le VENDEUR.